

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Séance du 23 octobre 2025

Date de convocation : 14 octobre 2025
Date d'affichage : 14 octobre 2025

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 27
Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de La Bastideonne, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Objet de la délibération n°2025-091
Evaluation du PCAET à mi parcours

Rapporteur : Catherine SERRA

Présents :

Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Emma LEON, Alain GOUIRAND, Joëlle RICHAUD, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, Jacques DECUIGNIERES, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Mariane DOMEIZEL, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Serge ROBIN.

Procurations :

Géraud DE SABRAN PONTEVES donne procuration à Mylène GARCIN,
Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA,
Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN,
Marc JAUBERT donne procuration à Valérie GRANGE,
François BONNET donne procuration à Alain GOUIRAND,
Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER,
Nathalie LEBOUC donne procuration à Joëlle RICHAUD,
Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH,
Josianne MAURIN donne procuration à Jean-Louis ROBERT

Absents et excusés :

Philippe EGG, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Pierre AUBOIS

Monsieur Jacques DECUIGNIERES est nommé secrétaire de séance

Considérant que le PCAET de COTELUB couvre la période 2021-2027,

Considérant qu'une évaluation du PCAET est prévue à mi-parcours de la période complète de mise en œuvre,

Considérant l'importance de cette évaluation pour apprécier les premiers résultats obtenus et ajuster si nécessaire le plan d'actions,

Considérant le rapport d'évaluation à mi-parcours présenté en séance, établi avec le concours d'Atmosud et des équipes de COTELUB qui dresse un bilan des actions mises en œuvre, analyse les écarts éventuels avec les objectifs initiaux et propose des recommandations pour la suite,

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le rapport d'évaluation à mi-parcours du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de COTELUB, tel que présenté en annexe ;
- De transmettre le rapport d'évaluation à la Préfecture, à l'ADEME, à la DREAL ainsi qu'au Conseil régional, conformément à la réglementation en vigueur.
- De publier le rapport d'évaluation à mi-parcours sur le site internet de la collectivité afin de garantir la transparence et l'information du public.
- De confier aux services compétents de la collectivité la mise en œuvre des ajustements proposés dans le rapport d'évaluation, dans le cadre de la poursuite du PCAET jusqu'en 2027.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée à la majorité avec 35 voix pour et 1 voix contre.

Le Secrétaire de séance
Jacques DECUIGNIERES

